

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE
L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas:

Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

On s'abonne:
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Octobre 1875.

Bulletin politique.

LA CRISE FINANCIÈRE EN TURQUIE.

La crise financière de la Turquie, nou-
veau présage d'une nouvelle catastrophe,
dont peut-être même elle est le prélude,
présente une leçon qu'il faudrait com-
prendre. Elle montre à l'Europe, au point
de vue de sa politique générale, comme tant
d'autres malheurs l'ont fait à l'égard de la
politique intérieure des Etats qui la compo-
sent, ce que peut produire l'empirisme poli-
tique enfanté par la Révolution.

Au milieu des maximes d'indifférence reli-
gieuse, au sein de l'anarchie d'idées et de
principes politiques où vit le monde moder-
ne, il n'est pas extraordinaire que la pensée
ait surgi de braver les traditions séculaires
de l'Europe et les lois historiques les plus
certaines et les plus décisives, pour admet-
tre l'empire ottoman dans cette famille de
peuples qui s'appelaient autrefois la chréti-
enté, et que la diplomatie moderne nomme le
concert européen. Cette pensée n'était que
la conséquence naturelle et logique des doc-
trines révolutionnaires. A la valeur de ce
fruit, il sera bientôt possible d'apprécier,
une fois de plus, la nature de l'arbre qui l'a
produit.

L'Angleterre est entrée la première dans
la faute de croire la Turquie digne de profi-
ter des avantages de la civilisation euro-
péenne et capable d'en soutenir les dangers;
elle s'y est engagée aussi plus avant que
tout autre. Le fait pourrait concourir à prou-
ver que l'esprit politique de l'Angleterre,
que l'on vante trop sans doute par habitude,
ne vaut plus ce qu'on pense; il vit pour une
grande part sur un fonds de traditions for-
tement établi, mais déjà entamé. Pourtant,
à tout prendre, l'erreur de l'Angleterre est

relativement excusable, en raison de la gra-
vité de l'intérêt qu'elle a à arrêter les pro-
grès de la Russie en Orient. On comprend
qu'un danger si menaçant ait troublée au
point de l'égarer.

La France n'a pas la même excuse. Ce
n'est pas son intérêt qui l'a trompée, c'est
l'esprit politique qui la domine.

Une loi historique, qui mérite de prendre
rang au milieu des principes politiques,
veut que des civilisations opposées dans
leurs éléments principaux ne puissent
coexister l'une près de l'autre. Toutes les fois
que deux civilisations de ce genre ont été mi-
ses en présence, l'une des races qui les re-
présentaient a été absorbée par sa rivale, ou
a disparu devant elle. Mais cette vérité, at-
testée par le témoignage de tous les siècles,
ne pouvait qu'être négligée par les sages
pour qui le principe et l'âme même de toute
civilisation, la religion, est un élément non
avenue en politique. Insensés, qui ne com-
prennent pas que le champ où ils s'obli-
nent à leurs désastreuses expériences, n'au-
rait pu supporter si longtemps sans s'effon-
drer leurs utopies sociales et politiques, s'il
n'avait pour assises ces principes chrétiens
dont ils font les premiers objets de leur dé-
dain et de leurs haines!

S'il avait été tenu compte par les gouver-
nements européens, et en particulier par la
France et l'Angleterre, de la loi historique
que nous venons de rappeler, ces gouverne-
ments auraient compris que l'antagonisme
de la civilisation chrétienne et de l'invasion
musulmane ne peut prendre fin que par le
refoulement de celle-ci hors de la société eu-
ropéenne. Non pas assurément qu'une nou-
velle croisade ayant Constantinople pour
but dût nécessairement être faite. Il eût été
aisé d'arriver graduellement et même paci-
fiquement au résultat qu'il fallait atteindre,
en suivant la voie tracée de ce côté par le
gouvernement de Charles X.

Après ce premier effort, où le recours aux
armes avait été nécessaire pour assurer l'in-
dépendance de la Grèce, les soins de la di-
plomatie auraient suffi pour obtenir l'émancipation
des populations chrétiennes. Une

protection vigilante donnée aux intérêts du
christianisme en Turquie aurait procuré à
ces populations la force de se préparer à re-
cueillir, à Constantinople même, les débris
de la puissance ottomane.

Mais il eût fallu, pour accepter cette po-
litique et la suivre résolument et efficace-
ment, que la solidarité chrétienne de la
vieille Europe subsistât encore, au lieu d'a-
voir fait place aux calculs égoïstes et aux
principes matérialistes du système dérisoire
de l'équilibre européen.

Il convient de laisser à chacun sa part
dans la responsabilité de la grande faute qui
a été commise au sujet de la Turquie. La
plus grande revient incontestablement au
second Empire. Le gouvernement qui devait
réver un jour l'établissement d'un empire
arabe à côté de notre colonie d'Afrique, pou-
vait croire possible de donner à la Turquie
une place dans la société des nations euro-
péennes. Le rôle de protecteur de l'empire
ottoman, l'assimilation de la civilisation
musulmane à celle de l'Europe, une exten-
sion donnée à notre marché financier par
l'introduction des valeurs turques, comme
plus tard par celle des fonds mexicains:
c'étaient là autant de séductions auxquelles
n'était que trop accessible la politique frivole
et présomptueuse de Napoléon III. Aussi
aima-t-il, en y cédant, à se montrer conser-
vateur prévoyant et sage de la paix euro-
péenne, à peu près comme les partisans
de la Constitution du 25 février et de ses
conséquences inévitables se déclarent, en
la défendant, conservateurs de l'ordre.
Nous avons maintenant sous les yeux une
preuve frappante de ce que valaient ces con-
sidérations.

Il ne pouvait entrer dans les calculs d'un
gouvernement sans principes et sans tradi-
tions de se demander si l'équilibre fidu-
ciaire est compatible avec la civilisation née
du mahométisme; si les populations mu-
sulmanes, dont toute l'énergie, maintenant
épuisée, n'était que le produit du fana-
tisme, sauraient imiter la force calme et la-
borieuse qui peut seule soutenir l'extension
du crédit, cette merveille si admirable,

mais aussi si périlleuse, de l'Europe mo-
derne.

La réponse faite par les événements, sur
ce point particulier, à la politique matérial-
liste et superficielle de l'Empire à l'égard de
la Turquie, peut servir à augurer du succès
final qu'auront les actes de cette politique
sur tous les autres points.

On a dit que le partage de la Pologne est
le péché de l'Europe; on peut dire que le
maintien factice de la Turquie et son intro-
duction dans la société des nations chréti-
ennes est la folie de l'Europe. Elle ne tardera
pas à en subir des résultats plus désastreux
encore que ceux qui sont déjà réalisés.

F. RENARD.

Chronique générale.

Il faut enregistrer tous les bruits qui cir-
culent au sujet de la question du mode de
scrutin, qui est la grande préoccupation du
moment.

C'est à ce titre que nous relevons une
prétendue information de la France, d'après
laquelle M. Buffet voudrait décider le ma-
réchal-président à adresser à l'Assemblée
un message où il se prononcerait énergi-
quement en faveur du scrutin d'arrondisse-
ment.

Plusieurs journaux démentent l'assertion
de la France.

Nous croyons qu'il en est de celle-là com-
me de beaucoup d'autres, dans lesquelles
certains journaux font de leurs conjectures
des renseignements.

A ce titre même, l'affirmation de la France
serait absolument inacceptable. Par ce
temps de régime parlementaire, l'immix-
tion du chef de l'Etat dans les rapports du
ministère avec l'Assemblée est tout ce qu'il
pourrait se produire de plus inconstitution-
nel.

On se rappelle que M. de Broglie a abusé
de ce moyen de pression sur l'Assemblée et
sur l'opinion. Jusqu'au 20 novembre, l'em-
ploi de cette ressource était relativement ex-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

TOUJOURS SEUL, SEULE PARTOUT

HISTOIRE D'UN COUROMNEMENT.

(Suite.)

Depuis nombre d'années, tant de procès empê-
chés, tant d'ennemis devenus amis intimes par ses
souffrances, signalaient à la reconnaissance publique ce
magistrat bienveillant, et justifiaient amplement l'hon-
orable popularité qu'il s'était acquise.

Doué de toutes les qualités désirables dans un
juge de profession, il n'en affectait pas la grave aus-
térité; c'était, pour le plus souvent, le verre à la
main qu'il conciliait les plaideurs et réconciliait les
adversaires: aussi ne fit-il point difficulté de s'as-
seoir à l'une des places qui lui étaient offertes à
toutes les tables, et de prendre, sans choisir, l'un
des gobelets pleins jusqu'au bord que toutes les
mains tendaient vers lui. Il but, et la conversation
générale reprit au point où l'invective de Grégorius
l'avait interrompue. Ce point était important; on
avait soulevé la question du mari de la reine.

Il est bon de faire observer que si le consentement

du peuple, d'accord avec celui des membres les
plus considérables de la noblesse hongroise, avait
reconnu les droits de la fille de Charles VI à la cou-
ronne, c'était à la condition expresse que l'époux de
Marie-Thérèse serait pour les Hongrois comme s'il
n'était pas. L'acte qui réglait l'étiquette à observer
durant la solennité du couronnement avait formel-
lement déclaré qu'on ne prendrait aucune connais-
sance, même par courtoisie, du mari de la reine, et
qu'on ne lui réserverait non plus aucune place
d'honneur dans les fêtes et cérémonies indiquées
par le programme officiel.

Or, cette exclusion, qui avait été soumise ou plu-
tôt imposée à l'approbation de la jeune souveraine,
Marie-Thérèse n'avait pu se résigner à la subir sans
que son cœur en souffrit cruellement: il s'agissait
pour elle de passer l'une des journées les plus glo-
rieuses de sa vie séparée de celui que jusqu'à sa
dernière heure elle ne cessa de nommer « l'adora-
ble époux ».

— Est-ce donc un aussi beau ménage qu'on le
dit, demanda l'un des assistants, s'adressant au
sous-officier, qui avait longtemps servi à Vienne
sous le règne de l'empereur Charles VI?

— Si beau, répliqua Etienne Matthiany, que je
ne puis le comparer qu'à celui de ma fille Liska et
de son cousin Thaddée. Notez, ajouta-t-il, que l'union
de l'archiduchesse Marie-Thérèse avec le duc
François de Lorraine n'a pas été un mariage de

princes étrangers l'un à l'autre; ils étaient amis
d'enfance. Elle avait six ans et lui tout au plus
quinze quand ils se sont connus. C'est dans ce temps-
là qu'ils ont pris l'un pour l'autre la grande amitié qui
n'a fait que grandir encore à mesure qu'ils avan-
çaient en âge, et lorsque, treize ans plus tard, on
les maria, ils avaient presque toujours vécu si près
l'un de l'autre qu'on pourrait compter les jours
qu'ils ne passèrent pas ensemble. Aussi, observa-t-
il en terminant, je m'étonne que le duc François
n'ait pas au moins accompagné sa femme jusqu'à
Presbourg.

Cette remarque parut éveiller l'attention d'un
jeune homme d'une trentaine d'années qui, sous
son costume bourgeois, trahissait l'habitude de
porter l'uniforme. Assis au coin de la table la plus
reculée au fond du hangar, il se tenait silencieux
devant un verre plein qu'il avait à peine effleuré de
ses lèvres. Il se rapprocha sans affectation du
groupe qui s'était formé auprès d'Etienne Matthia-
ny.

Au même instant, le cabaretier, qui avait aussi
entendu la réflexion du sous-officier à propos de
l'absence du duc François lors de l'entrée de la
reine, prit à son tour la parole et dit d'un ton con-
fidentiel:

— Depuis ce matin que mon cabaret est ouvert,
j'entends dire ici beaucoup de choses. Ainsi, tout à
l'heure, deux de nos officiers de police qu'on paye

pour tout savoir ont affirmé que le mari de la reine
l'avait suivie en secret et qu'il est maintenant dans
la ville.

— C'est-à-dire qu'il y était, reprit un autre;
mais quelqu'un qui le connaît bien l'en a vu sortir.

— Cela se comprend, poursuivit un troisième;
son amour-propre se sera blessé de ce que l'entrée
du palais lui soit refusée.

— Ou bien, observa un nouvel interlocuteur,
peut-être n'est-il parti que parce que, voulant de-
meurer inconnu, il n'aura pu trouver à se loger
quelque part.

Le jeune étranger n'avait pas attendu ces der-
niers mots pour retourner sans bruit s'asseoir à la
table du fond.

Après de nouvelles réflexions émises de part et
d'autre, à propos du mari de la reine, le sous-of-
ficier, ayant encore une fois empli et vidé son verre,
non sans avoir porté un dernier toast à Marie-Thé-
rèse, sortit du cabaret. Aussitôt le silencieux étran-
ger se leva, jeta en passant une pièce d'argent sur
le comptoir du vigneron, et marcha à grands pas
dans la direction que le vieux militaire venait de
prendre.

II.

Etienne Matthiany allait disparaître au détour
d'une rue quand son poursuivant le rejoignit et
l'aborda brusquement:

cusable, parce que le maréchal de Mac-Mahon jouissait d'une pleine liberté d'action. Après l'institution du septennat, le maréchal a commencé à perdre le droit de s'exposer à provoquer une crise gouvernementale. Depuis l'avènement de la constitution du 25 février, son rôle, tracé et défini, lui interdit absolument d'intervenir entre le ministère et l'Assemblée.

La nouvelle publiée par la France doit donc être tenue non-seulement pour fautive, mais aussi pour tout-à-fait invraisemblable.

La gauche républicaine a fixé sa première réunion à dimanche prochain 24 octobre; elle espère que ses membres présents à Paris seront alors en quantité suffisante pour que la réunion puisse avoir lieu. D'ici là, son bureau se réunira chaque soir chez M. Jules Simon.

Les gauches ont été très-désappointées par l'initiative de M. Buffet qui, allant au devant de leur plan d'attaque, a déclaré vouloir demander, dès l'ouverture de la session, la mise immédiate de la loi électorale à l'ordre du jour. La question ministérielle s'engagera donc dès l'ouverture de la Chambre.

On croit à la présidence et parmi les ministres que la transaction basée sur le scrutin de liste par arrondissement (c'est le projet de M. Dufaure) l'emportera à une grande majorité. Les gauches seraient donc obligées de chercher une autre question pour renverser M. Buffet.

Les journaux républicains continuent de commenter la décision prise par M. Buffet d'ouvrir les prochains travaux de la Chambre par la discussion de la loi électorale. Prévoyant que le cabinet l'emportera dans cette affaire, ils voudraient poser la question de confiance sur un autre terrain. Mais il est douteux que M. Buffet leur donne cette satisfaction.

Des lettres de Marseille annoncent qu'une réunion est organisée en faveur de M. Gambetta, qui se rend à Marseille, et que, par suite, ce dernier ne pourra se dispenser de prononcer un discours. On n'est pas sans inquiétude, parmi les organisateurs, sur la façon dont il sera reçu des amis de M. Naquet.

M. Naquet va, dit-on, faire un discours à Cette, en réfutation de celui de M. Jules Simon. On voit que la campagne des intransigeants n'est pas près de finir.

D'après une dépêche d'Ajaccio, M. Rouher aurait été reçu assez froidement par 2 à 300 Corses présents au débarquement. Le Patriote, organe du prince Napoléon, avait vivement combattu toute manifestation en

faveur de l'ex-vice-empereur. Les amis du prince le disent assez dégoûté des radicaux et disposé à revenir à une politique moins intransigente. Il est de retour à Paris depuis quelques jours et reçoit souvent des visites de MM. de la Roncière, Raoul Duval, Emile de Girardin.

Nous trouvons dans les journaux bonapartistes le récit du passage à Marseille de M. Rouher, se rendant en Corse. Nous y relevons cette déclaration singulière :

« M. Rouher n'a pas hésité à déclarer que, comme homme gouvernemental, il était partisan du scrutin d'arrondissement, mais que, comme impérialiste et dans l'intérêt seulement du parti bonapartiste, il préférerait le scrutin de liste. »

Au moins on ne reprochera pas à M. Rouher de manquer de franchise, pour ne pas employer un autre mot.

On écrit à l'Ordre que M. Emile Ollivier vient de passer plusieurs jours au centre du département du Var, et notamment aux Arcs, pour y poser sa candidature aux élections législatives.

Il a parlé dans de nombreuses réunions privées. Le sens qu'il donne à sa candidature est : protestation de tous les hommes d'ordre contre les doctrines radicales du Luc.

L'Ordre ajoute que « ce langage a paru rallier beaucoup d'adhérents, même parmi les républicains modérés, » mais on croit aisément ce que l'on désire. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les intransigeants seront les meilleurs courtiers électoraux de M. Ollivier.

On sait que ce même journal l'Ordre avait publié naguère une carte contenant quatre tableaux comparés de la France avant et pendant le 4 Septembre, destinés à montrer que si l'empire avait vécu, nous n'aurions perdu ni l'Alsace ni la Lorraine. Le bruit ayant couru que cette publication avait été saisie, l'Ordre donne l'explication que voici :

« Plusieurs journaux de province donnent, sur les mesures de rigueur dont la carte du 4 Septembre, publiée récemment par l'Ordre, a été l'objet, des renseignements tout à fait erronés, et qu'il importe de réduire à leur juste valeur.

Il est exact que la carte ayant été publiée dans des conditions que l'administration trouvait irrégulières, une saisie a eu lieu dans nos bureaux et une instruction judiciaire a été dirigée contre le gérant du journal, qui comparaitra prochainement devant la huitième chambre, sous l'inculpation de mise en vente d'un dessin sans autorisation.

Mais depuis cet incident, la situation a été régularisée, et désormais la carte du 4 Septembre se trouve dans les mêmes conditions que toutes les publications de même nature, c'est-à-dire que la propagation, la

mise en vente et l'expédition peuvent en avoir lieu sans aucuns risques judiciaires, sous la seule réserve de l'observation des dispositions législatives sur le colportage. »

Cette note soulève la colère des organes du 5 septembre.

Samedi dernier, 16 octobre, 82^e anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, des messes commémoratives ont été dites dans toutes les églises de Paris, et notamment à la Chapelle expiatoire de la rue d'Anjou. C'est là, sur ce terrain qui a gardé plus de vingt ans la dépouille mortelle de la reine et du roi martyrs, que la piété royaliste aime à venir s'agenouiller et prier pour eux et pour la France.

Il y avait peu de monde politique, à cause des vacances. Le nombre des assistants était néanmoins considérable. M. le comte de Chambord était représenté par M. le marquis de Dreux-Brézé. Des membres de la famille de Bourbon, il y avait dona Isabelle et les trois infantes, ses filles.

On a remarqué, parmi les assistants, M. le ministre de la marine, accompagné de trois officiers supérieurs; M. de Montaignac, représentant le général de Cissey, ministre de la guerre; les généraux de Lavacoupet, Appert, Charette, M. d'Algarra, MM. de Douhet, d'Aboville, le vice-amiral Saisset, députés; de Loverdo, conseiller à la cour; Riant, conseiller municipal; de Franqueville, comte Walsh, de Beaumont, de Cossé-Brissac, de La Touche, Chauveau-Lagarde, parent du défenseur de la reine; vicomte de Ponton d'Amécourt, etc.

On n'a remarqué ni aucun des princes d'Orléans, ni aucun représentant des princes.

A Paris, les exécutions pour la coulisse de la Bourse atteignent un chiffre formidable. On estime que les trois quarts de ces spéculateurs sont à la cote pour jusqu'à la fin de l'année au moins.

Aucune maison sérieuse ne paraît décidément atteinte.

L'architecte en chef de l'Assemblée nationale, M. de Jolly, vient de réclamer au préfet de la Seine le mobilier qui garnissait jadis la salle des séances du Sénat et qui, aujourd'hui, sert au conseil municipal de Paris.

Déjà, ajoute la Patrie, à qui nous empruntons cette nouvelle, l'antique bureau présidentiel, avec ses lourdes ferrures en cuivre ciselé, et qui vit jadis tour à tour le conseil des Cinq-Cents, les Sénats du premier et du second Empire et la Chambre des pairs, a pris le chemin de Versailles. On le remplace par un meuble plus simple et beaucoup plus modeste.

Pour les sièges et les bureaux, M. Ferdinand Duval a demandé un répit, — le temps de faire voter au conseil municipal la somme de 40,000 fr. nécessaire au remplacement de ce riche mobilier, qui, remis à neuf, sera installé dans la nouvelle salle des

séances, actuellement en construction rue de la Bibliothèque.

Dans un discours qu'il a prononcé dimanche à Arcachon, M. Thiers a conseillé aux républicains d'accepter pour candidats aux prochaines élections des hommes de toutes les origines politiques, mais en exigeant d'eux des garanties républicaines.

M. Thiers a prié les représentants de la presse de ne rien publier ni télégraphier de son discours avant la copie qu'il a dû dicter hier matin et qui leur sera communiquée.

Environ 250 personnes s'étaient rendues de Bordeaux à Arcachon, à l'occasion du banquet donné à M. Thiers.

M. Jules Simon couronnait, dimanche, une rosière à Puteaux, en remplacement de M. Crémieux, empêché. Il en a profité pour faire un discours sur les vertus de la femme, lesquelles, selon lui, se développent surtout sous la République. Il a dit aussi que c'était sous la République surtout qu'on devait « exagérer la probité. » Le fait est que certains républicains auraient besoin de montrer une probité un peu plus « exagérée. »

La Gazette de Francfort du 17 octobre publie un télégramme particulier d'après lequel les Turcs victorieux se livreraient à des cruautés inouïes. A Popovopoljé, ils auraient décapité les conseillers municipaux de sept localités. Raguse et ses environs seraient pleins de réfugiés.

Etranger.

PRUSSE.

Un télégramme spécial de Berlin au Pall Mall annonce la résolution prise par M. de Bismark, d'après l'ordre de ses médecins, de ne pas accompagner l'empereur en Italie. S'il faut en croire le télégramme, cette résolution causerait le plus grand désappointement aux protestants prussiens, qui considèrent que l'absence du chancelier enlèverait au voyage de l'empereur Guillaume une partie de sa signification politique. Aussi les journaux protestants supplient M. de Bismark de se laisser guérir, et comme une dernière consultation doit avoir lieu, on espère que les médecins lèveront l'interdiction du voyage.

Somme toute, cela n'est guère flatteur pour l'empereur Guillaume, dont les journaux prussiens font un instrument passif entre les mains de son ombrageux ministre.

Il Diritto, organe prussien de la franc-maçonnerie italienne, annonce que le Grand-Orient de Rome a résolu d'envoyer à l'empereur d'Allemagne, en sa qualité d'un des plus anciens membres de la loge, une députation pour « saluer le vénérable F. . . » Guillaume.

économique et laborieux, et chacun des deux époux avait également l'amour du chez-soi.

— Je l'amène un locataire, Liska, dit le père Matthiany, répondant au mouvement de surprise que manifesta, à la vue d'un étranger, la jeune femme qui vint ouvrir la porte; puis, invitant le capitaine Hermann à entrer dans la maison, il poursuivit : — Vous êtes ici chez Nicklas Thaddée, mon gendre, où je loge moi-même, attendu que je n'ai pu refuser de prêter mon logement de la place Léopold à de vieux amis qui sont venus de Reigals-brun pour voir les fêtes. J'ai pensé, ajouta l'introducteur, qu'en l'absence de son mari, ma fille ne refuserait pas de bien accueillir un capitaine au service de la reine.

— Mon père est ici comme chez lui, répondit gracieusement la jeune femme, et ceux qu'il amène sont toujours les bienvenus.

— Si j'étais chez moi à l'heure qu'il est, le sergent serait déjà sur la table, insinua en souriant le père Matthiany.

(La suite au prochain numéro.)

— Un mot, lui dit-il; vous habitez Presbourg, je crois ?

— Précisément, répliqua l'interpellé quelque peu froissé, non de la question, mais du sans-façon de celui qui la lui adressait. S'étant retourné en sourcillant vers son interlocuteur, il ne l'eut pas plutôt envisagé, à la faveur de la demi-obscurité du soir, que sa physionomie prit une expression bienveillante, respectueuse même; sous l'habit bourgeois de l'inconnu, il avait deviné un militaire, son supérieur en grade. Celui-ci continua :

— Je m'étais arrêté tout à l'heure au cabaret d'où vous venez de sortir; ce que j'y ai vu et entendu m'a prouvé que vous jouissez ici d'une considération méritée; j'ai besoin qu'il en soit ainsi pour obtenir de vous le service que j'ai à vous demander.

Le vieux militaire, qui n'avait cessé de fixer les yeux sur l'étranger, convaincu que sa supposition ne le trompait pas, mais incertain du grade de son interlocuteur, se hasarda à répondre :

— S'il est en mon pouvoir de vous rendre ce service, comblez sur moi, mon capitaine.

— Capitaine ? répéta l'autre avec surprise; qui vous a si bien informé ?

— Personne; mais, quand on a servi longtemps, il suffit d'un coup d'œil...

— Le vôtre est d'une parfaite justesse, interrompit le jeune homme dissimulant un sourire; je suis

en effet capitaine, le capitaine Hermann, au service de l'archiduchesse reine, et pour le moment en congé. Je ne connais personne à Presbourg, continua-t-il; ne pourrais-je à votre recommandation trouver, pour aujourd'hui et demain, à me loger dans la ville, n'importe où ? Le moindre coin me sera bon, et je ne contesterai pas sur le prix qu'on exigera pour me recevoir.

Étienne Matthiany réfléchit un moment, puis il répondit au solliciteur :

— J'ai votre affaire, veuillez me suivre.

Et tous deux descendirent vers le Danube.

Bien qu'ils eussent passé peu de temps en pourparlers, les ténèbres du soir avaient succédé aux dernières heures du jour mourant quand ils se remirent en marche. Les rues de Presbourg, ordinairement obscures à pareille heure, se trouvaient éclairées, d'espace en espace, par les feux des bivouacs autour desquels se groupaient les voyageurs sans asile. A ces feux fixes s'ajoutait, ailleurs, la vive clarté des torches promenées çà et là par les aides éclairés des ouvriers qui meublaient d'estrades volantes la voie publique, et drapaient des tentures partout où devait passer le cortège du lendemain.

L'avantage qu'il y avait, ce soir-là, pour les piétons, à ne pas s'aventurer à l'aveuglette dans Presbourg, ne leur rendait cependant pas le chemin plus facile; il était obstrué, presque à chaque pas, par

les piles de bois amassées de toute part pour servir aux constructions qui devaient être achevées avant le retour de l'aube.

La nécessité où étaient les deux marcheurs de tourner ces nombreux obstacles, qu'ils eussent vainement essayé de franchir, les força d'employer plus d'une heure à faire un trajet pour lequel, en temps ordinaire, vingt minutes étaient plus que suffisantes. Pour surcroît de retardement, Matthiany, qui devançait le capitaine, s'apercevait parfois, lorsqu'il se retournait, que celui-ci avait cessé de le suivre. Il revenait alors sur ses pas, et toujours il retrouvait son compagnon de route, arrêté, écouteur attentif, près de quelque groupe dans lequel il avait entendu, en passant, prononcer le nom de Marie-Thérèse.

Cette succession de détours et de temps d'arrêt eut un terme cependant; on fit halte une dernière fois. Il est vrai que, pour aller plus loin devant soi, il aurait fallu traverser le Danube.

La maison à laquelle heurta le vieux sous-officier avait au dehors l'apparence d'une chaumière de paysans; mais à l'intérieur, l'ordre, l'exquise propreté, une certaine recherche dans la disposition de l'ameublement, et même le luxe des fleurs, indiquaient à la fois le bon goût et le bien-être des habitants. Ce n'était pourtant que la demeure d'un jeune ménage vivant de son travail journalier; mais la femme était active et soigneuse, le mari

Su
sible
l'atou
éran
tiné
sera
mon
Le
bapti
Le
terve

Si
désig
qui v
dre le
On
réacti
une
rail d
tre le

Let
de la
fort,
manç
igior

« C
cienci
sée q
canto
autre
fiqne
d'hui
écup

L'e
était
Vitor
Sa
pagn
Parm
Les
bonne
pours
Logre
D'e
març
envir
pous

On
quie
Le ca
atasi
Russi
Le
forts

Ch

Soi
sous-
mur
valeri
Vo
régia

Ar
ment
son,
gendi
Albin
du 2
guir
Pisto
du 3^e

Po
Tr
es
Tr
47^e
Cu
ment

— I
beyri
Brau
Di
régie
riani
Lau
9^e;
Ligu

Suivant quelques journaux, il serait possible qu'une partie considérable de la population protestante de Berlin quittât l'église évangélique à cause du nouvel impôt destiné à l'entretien des pasteurs, impôt qui sera levé avec l'assistance des autorités communales.

Le nombre des enfants qui ne sont pas baptisés augmente tous les jours. Les orthodoxes demandent à ce sujet l'intervention du gouvernement.

Six régiments prussiens viennent d'être désignés pour recevoir les officiers serbes qui viennent en Allemagne afin d'y apprendre le service des troupes allemandes.

On parle de nouvelles tentatives du parti réactionnaire pour créer et subventionner une société d'ouvriers socialistes qui servirait de base pour de nouvelles attaques contre les libéraux modérés.

SUISSE.

Les infamies de Genève sont caractérisées de la manière suivante par la *Gazette de Francfort*, le premier organe démocratique allemand, dont le peu de tendresse pour la religion catholique est connu :

« Certes, nulle part la liberté de conscience n'est autant violée et brutalement lésée qu'à Genève. Les gouvernants de ce canton ont détruit l'ancienne gloire. Là où autrefois était le champ de bataille pacifique de toutes les opinions, règne aujourd'hui le système de persécution le plus écœurant. »

ESPAGNE.

Hendaye, 17 octobre.

L'ennemi, à la poursuite duquel le roi était allé jusqu'à Los Arcos, s'est dirigé sur Vittoria.

Sa Majesté est rentrée à Estella, accompagnée du comte de Caserte et du duc de Perme.

Les carlistes ont mis en déroute une colonne alphonisiste de 2,000 hommes et l'ont poursuivie jusqu'à San Vicente (province de Logrono), d'où elle était sortie.

D'autres forces, qui avaient tenté une marche contre les positions carlistes aux environs de Bilbao, ont été également repoussées.

TURQUIE.

On croit que la banqueroute de la Turquie a été déterminée par l'influence russe. Le cabinet de Saint-Petersbourg se vengerait ainsi de la France et de l'Angleterre, et la Russie n'y perd rien.

Le gouvernement ottoman envoie des renforts en Bosnie, où l'insurrection grandit.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

Soixante-quinze officiers, lieutenants et sous-lieutenants, viennent d'arriver à Saumur pour suivre les cours de l'Ecole de cavalerie pendant l'année 1875-1876.

Voici leurs noms avec la désignation des régiments auxquels ils appartiennent :

LIEUTENANTS.

Artillerie. — MM. Chailley, du 4^e régiment; — de Lille de Loture, du 2^e; — Masson, du 7^e; — Lemarchand, du 9^e; — Legendre, du 15^e; — Peragallo, du 18^e; — Albinal, du 21^e; — Delpit, du 22^e; — Foch, du 24^e; — Dehué, du 28^e; — Neuillet-Notreuil, du 32^e; — Liégeard, du 33^e; — Pastoureaux-Labesse, du 34^e; — Valette, du 37^e.

Pontonniers. — M. Janin.

Train d'artillerie. — MM. Fauchoux, du 3^e escadron; — Arnould, du 5^e.

Train des équipages. — M. Borderel, du 17^e escadron.

Cuirassiers. — MM. Gauthier, du 4^e régiment; — Paulze d'Ivoy de la Poype, du 6^e; — Durand de Villers, du 9^e; — de Souheyran, du 10^e; — Dubéru, du 11^e; — de Braud, du 12^e.

Dragons. — MM. Jourda de Vaux, du 4^e régiment; — d'Hédouville, du 2^e; — Mariani, du 3^e; — Gamel, du 4^e; — Dor de Lavours, du 7^e; — Oudot de Dainville, du 9^e; — Frédy de Coubertin, du 10^e; — des Ligéris, du 12^e; — d'Haudicourt de Tartini,

du 15^e; — Nussard, du 18^e; — de Nolle de Mallevois, du 22^e; — Ginot, du 26^e.

Chasseurs. — MM. de la Monneraye, du 3^e régiment; — de Montalembert, du 5^e; — de Sillègue, du 7^e; — de Vaussay, du 9^e; — de Merval, du 12^e; — Lancelot, du 14^e; — d'Adhémar, du 15^e; — de Gontaut-Biron, du 16^e; — des Vasseux, du 17^e.

Hussards. — MM. de Dampierre, du 1^e régiment; — de Biré, du 2^e; — de Lur Saluces, du 3^e; — Wallon, du 6^e; — de Cosnac, du 7^e; — Bouvier, du 8^e.

Chasseurs d'Afrique. — M. Foulc, du 2^e régiment.

Spahis. — M. Labat, du 3^e régiment.

Etranger. — M. Swartling, officier suédois.

SOUS-LIEUTENANTS.

Artillerie. — MM. Lemaitre, du 5^e régiment; — Sadoux, du 8^e; — Roussel, du 10^e; — Michaux, du 12^e; — Therouanne, du 17^e; — Henri d'Aubigny, du 19^e; — Cuillaud, du 20^e; — Lunel, du 23^e; — Pagès, du 29^e; — Bemer, du 30^e; — de Montessus, du 36^e.

Train d'artillerie. — MM. Bohy, du 3^e escadron; — Brunet, du 3^e; — Blot, du 3^e; — Pernet, du 5^e.

Train des équipages. — MM. Audouin, du 2^e escadron; — Coutant, du 3^e; — Vivenot, du 8^e; — Balet, du 9^e; — Pétouraud, du 15^e.

Artillerie de marine. — M. Didier.

D'après une dépêche du préfet du Loiret, une nouvelle petite crue a été signalée en Loire. On présumait que son maximum serait d'environ 2 mètres à Orléans et qu'il aurait lieu le 18, vers trois heures après midi.

Par décision ministérielle, M. Sainjon, ingénieur du service spécial de la Sologne, a été nommé ingénieur en chef du service de la Loire, en remplacement de M. Deglaude, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le *Courrier de la Vienne*, de Poitiers, raconte ainsi l'accident dont nous avons parlé hier :

« Jeudi, vers 9 heures du matin, le machiniste conduisant le train n° 32, de Poitiers à Saumur, aperçut près du passage à niveau n° 24 un vieillard qui franchissait la voie.

« C'était le sieur Bisson, propriétaire aux Trois-Moutiers, âgé de 79 ans.

« Pensant qu'il pourrait se retirer à temps, le machiniste siffla et ralentit la marche du train; mais le malheureux vieillard, qui était borgne et sourd, fut atteint par la machine dont la vitesse était de 55 kilomètres à l'heure, et jeté sur le côté droit de la voie.

« Le train s'arrêta presque aussitôt et les employés se portèrent au secours de la victime, mais elle avait déjà succombé. »

Prévision du temps. — Au nombre des signes qui permettent de prévoir le temps qu'il va faire, le plus certain jusqu'à ce jour est celui que donne l'aspect de la lune. Tout le monde sait que lorsqu'elle nage limpide dans l'espace, que son croissant se dessine avec une netteté parfaite, nous sommes dans une période de beaux jours, et qu'au contraire l'aurole cintrée qui l'entoure quelquefois nous fait entrer dans une phase pluvieuse. Mais ce que tout le monde devrait savoir, les agriculteurs surtout, c'est l'observation faite en Afrique par le maréchal Bugeaud. Elle est tellement vraie et fondée, qu'elle peut passer pour un axiome mathématique. La voici :

« Le 5^e et le 6^e jour de la lune sont-ils secs, le reste de la lune sera sec aussi.

« Le 5^e et le 6^e jour de la lune sont-ils humides, le reste de la lune sera pluvieux, cela neuf fois sur dix. »

Aux termes d'une circulaire ministérielle en date du 16 juillet 1875, une nouvelle session d'examen s'ouvrira le 1^e décembre prochain, dans tous les corps d'armée, pour le recrutement des sous-lieutenants auxiliaires de la réserve et de l'armée active et des officiers de l'armée territoriale.

Les candidats devront adresser leurs demandes à M. le général commandant le 9^e corps d'armée à Tours, avant le 10 novembre prochain, terme de rigueur; la demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

1^o Extrait de naissance sur papier libre; 2^o États de services; 3^o Extrait du casier judiciaire.

Par mesure bienveillante, M. le général commandant les subdivisions régionales d'Angers et de Cholet vient de donner des ordres pour que des cours soient ouverts au 32^e d'infanterie, du 1^e novembre au 1^e décembre, pour les candidats qui désireront compléter leur instruction militaire.

Les candidats qui voudront suivre ces cours devront adresser leurs demandes avant le 1^e novembre à M. le général, à Angers.

Le ministre de la guerre vient de nommer une commission spéciale chargée de préparer un projet de loi sur l'avancement dans l'armée territoriale.

D'après la *Patrie*, ce projet s'appliquera à diminuer, autant que possible, les difficultés qui existent aujourd'hui pour le passage du grade de sous-officier à celui d'officier.

Grâce aux facilités accordées, surtout au début, le ministère de la guerre pourra, d'ici à quelques années, avoir sous la main le nombre d'officiers qui lui est absolument nécessaire pour achever l'organisation complète et régulière des cadres de l'armée territoriale.

Les nombreuses saisies d'allumettes de contrebande qui ont lieu depuis quelque temps nous imposent en quelque sorte le devoir de tenir en garde le public et les industriels contre une erreur qui pourrait leur être fort préjudiciable.

On s'imagine généralement que les vendeurs d'allumettes de contrebande tombent seuls sous le coup de la loi; ils sont punis d'une amende de 300 à 4,000 fr., et, après récidive, à des peines correctives.

La loi a une tout autre extension: les propriétaires d'établissements publics qui fournissent à leurs clients des allumettes prohibées sont poursuivis au même chef que les vendeurs.

Les simples particuliers trouvés détenteurs d'une quantité quelconque d'allumettes de fraude, sont punis d'une amende qui ne peut excéder 3,000 fr. ni être au-dessous de 400 fr.

Nous engageons donc les limonadiers et les simples particuliers à ne pas se méprendre sur l'interprétation de cette loi.

La locomotion à vapeur est décidément en grand progrès.

M. Ernest Bollée, riche industriel de la Sarthe, circulait dimanche aux Champs-Élysées sur une voiture à vapeur en forme de break avec laquelle il est venu du Mans.

Le maniement en a l'air fort commode, et le bruit produit est presque nul.

Une autorisation du ministre des travaux publics a permis à M. Bollée de circuler librement dans les grands centres, et il en use pour son agrément personnel.

Hier, il est reparti pour Le Mans, et nul doute qu'il ne permette de reproduire et de généraliser le commode véhicule dont il est l'inventeur.

Théâtre de Saumur.

La troupe de l'Odéon a eu dimanche soir plein succès sur notre scène. L'apparition sur l'affiche des noms de M^{lles} Hélène Petit et Fassy, ceux de MM. Porel, Talien, Georges Richard, etc., avaient suffi pour attirer un public nombreux: aussi la salle était-elle comble, et l'entrée a été envahie par une foule compacte comme à ses jours les plus solennels.

Au talent seul des artistes il faut attribuer ce succès exceptionnel. MM. Porel, Talien, Georges Richard et Montbars ont reçu pendant la soirée force bravos et applaudissements; M^{lles} Hélène Petit et Fassy n'ont pas manqué également de recevoir des témoignages nombreux de sympathie de la part du public juste appréciateur de leur talent.

La *Vie de Bohème*, de MM. Théodore Barrière et Henri Mürger, a été représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 22 novembre 1849, et, deux mois après, le 27 janvier 1850, elle était jouée au théâtre de Saumur par les artistes de la troupe de M. Colson. Cette comédie appartient donc déjà à l'ancien répertoire (tout vieillit si vite à notre époque!); elle représente la vie d'une bande d'étudiants plus adonnés à la *bamboche* qu'à l'étude. Alors, que de scènes intimes scabreuses, dont toute jeune fille ne peut être témoin.

La *Vie de Bohème* a été précédée d'un prologue, l'*Odéon en voyage*, dit par M. Porel. L'auteur expose en vers fort beaux et pleins d'esprit pour quels motifs les artistes de l'Odéon ont des vacances prolongées et parcoururent à pareille époque la province. La salle entière a demandé l'auteur, et M. Porel a nommé M. Ernest d'Erville. Des applaudissements ont couvert ce prologue.

M. Diepdalle est engagé comme baryton à Angers, en remplacement de M. Mertel.

On annonce, pour remplacer M. Bonnet, un ténor venant d'Avignon. On sait que le théâtre d'Avignon a été brûlé la semaine dernière. (J. de Maine-et-Loire.)

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres se réunit aujourd'hui mardi, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Dans cette séance, le cabinet s'occupera de politique générale et, en particulier, de la question de savoir s'il y a lieu d'envoyer un Message à l'Assemblée nationale, le jour de sa prochaine rentrée.

Rien ne confirme, jusqu'à présent, le bruit, mentionné hier matin par quelques journaux, d'un prochain voyage du prince Humbert d'Italie en France.

A Belgrade, dimanche 17 octobre, à trois heures de l'après-midi, le mariage du prince Milan a été célébré au milieu de chaleureuses ovations. La foule se pressait sur le passage du cortège. Ensuite ont eu lieu la réception et les félicitations d'usage.

Tous les représentants étrangers ont assisté à la cérémonie.

Au dîner de gala, le prince Milan a porté un toast au czar qui, comme ses prédécesseurs, a montré tant de bienveillance pour les princes de la maison Obrenowitch.

M. de Sumarakoff, aide-de-camp du czar, a répondu que l'empereur de Russie professait des sentiments d'amitié et de bienveillance pour le prince et la nation serbe.

Le soir, la ville a été illuminée. Une foule enthousiaste parcourt les rues.

A propos des fêtes en l'honneur de l'empereur d'Allemagne, on mande de Milan, 18 octobre :

« Tous les trains qui arrivent apportent un grand nombre de voyageurs. On estime qu'environ cent mille personnes sont arrivées. L'aspect de la ville est très animé. Les fenêtres sont pavoisées de drapeaux italiens et allemands. »

Ala (frontière austro-italienne).

18 octobre, 10 h. du matin.

L'empereur d'Allemagne est arrivé ce matin à 9 heures 30. Il a été reçu par le général Ciadini, M. de Keudell, le prince Giovanelli et d'autres personnages. Il est reparti à 9 heures 40.

Grande foule.

Vérone, 18 octobre, midi 20.

L'empereur est arrivé à la gare de Porta Nuova à 10 heures 56. Il a été reçu par les autorités.

Après avoir passé en revue la compagnie d'honneur qui faisait le service à cette gare, il est reparti à 11 heures 10.

Milan, 18 octobre, 4 heures 30.

La *Nazione*, de Florence, publie des nouvelles de la santé de M. de Bismarck. Son état aurait empiré. Le système nerveux serait très surexcité, et on assure qu'il serait obligé de se retirer du ministère.

Milan, 18 octobre.

La *Perseveranza*, la *Nazione* et autres journaux publient des articles sympathiques à l'Allemagne et à l'empereur.

Vienne, 18 octobre.

La *Revue du Lundi* annonce que l'empereur d'Autriche a conféré à M. le duc Decazes le grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne. Elle ajoute que cette marque de distinction, comme celles accordées à d'autres dignitaires français, se rattache au dernier séjour de l'impératrice d'Autriche en France.

Londres, 18 octobre.

Le *Lloyd* annonce que le naufrage de la goëlette française *Sophie et Julia*, du port de Grandville, près d'Arcachon. 21 personnes auraient péri.

Pour les articles non signés : P. GODER.

L'éditeur Schoen, Boulevard Malesherbes, à Paris, vient de mettre en vente deux nouvelles danses de E. SIMONNOT: *La Charmeuse*, valse brillante, et *La Fleur du Souvenir*, polka-mazurka.

Nous ne doutons pas du succès de ces charmantes compositions de l'auteur des polkas *Baya* et *Pâté de Chartres*, qui ont fait les délices des salons parisiens, l'hiver dernier.

Pour recevoir franco, adresser à l'éditeur 2 fr. 50 pour la valse et 2 fr. pour la mazurka.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-quatre premiers fascicules sont en vente.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lunds*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin

une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son *Histoire de la guerre civile en Amérique*. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

VALEURS TURQUES.
ACTION EN RESPONSABILITÉ à intenter aux émetteurs sans exception des différents emprunts ottomans.

En présence de la spoliation inouïe dont ils sont frappés, tous les porteurs de titres ottomans ont intérêt à se faire connaître à l'Administration de la *Gazette de Paris* qui prend l'initiative d'une instance

DEVANT LA JUSTICE FRANÇAISE.
Ecrire franco au Directeur de la *Gazette de Paris*, en faisant connaître le nombre et la nature des titres qu'on possède, 5, rue Feytaud, Paris.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Co, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 40 — — — — —
7 — 40 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — — — —
12 — 30 — — — — — du soir.
6 — 40 — — — — —
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 50	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	718 75	3	75
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 40	»	35	comin., 125 fr. p. j. nov.	170	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	707 50	»	7 50
5 % jouiss. novembre.	104 75	»	35	Crédit Mobilier.	170	»	»	Société autrichienne, j. janv.	611 25	»	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	525	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	Orléans.	317	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	476 25	»	1 25	Est, jouissance nov.	590	3	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	312 25	»	»
— 1865, 4 %.	494	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	980	»	2 50	Est.	313	»	»
— 1869, 3 %.	349	»	4	Midi, jouissance juillet.	698 75	»	1 25	Nord.	317 50	»	»
— 1871, 3 %.	322	»	1	Nord, jouissance juillet.	1178 75	»	1 25	Ouest.	312	»	»
— 1875, 4 %.	465 25	2	50	Orléans, jouissance octobre.	978 75	»	»	Midi.	309 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	610	5	»	Deux-Charentes.	394	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	595	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Vendée.	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1047 50	»	»	Canal de Suez.	512 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	Société Immobilière, j. janv.	24	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur.
Le dimanche 24 octobre 1875, à midi,

DES IMMEUBLES
Ci-après désignés,
Dépendant de la succession de M. Reveau.

1^{re} UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Fidélité, n^o 19,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, cuisine, salle à manger, salon, vestibule;
Au premier étage, six pièces et un corridor;
Mansardes et greniers;
Cour, caves, jardin, remise et écurie.
Revenu 1,000 fr.
Mise à prix 15,000 fr.

2^o UNE AUTRE MAISON
A Saumur, rue du Petit-Mail, n^o 5,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, salon, cabinet, salle à manger, office, cuisine, vestibule;
Au premier étage, quatre chambres;
Greniers, mansardes;
Cour, basse-cour, serre-bois, buanderie, caves, très-joli jardin.
Mise à prix 12,000 fr.
S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire. (476)

OU A VENDRE
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située quai de Limoges, n^o 45.
Pour visiter la maison, s'adresser à M^r PONCEAU, qui l'occupe, et, pour traiter, à M. LEHOUX, au Charr donnet. (561)

UN FOUFRE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

Administration des Domaines.

VENTE DE MATÉRIAUX
ET
OBJETS HORS DE SERVICE
provenant du service du génie.

Le mardi 26 octobre 1875, à une heure de l'après-midi, dans la cour du bureau du génie, à Saumur, il sera procédé à la vente de matériaux et objets hors de service provenant du service du génie, savoir:
Bois de démolition, châssis de croisées, portes, persiennes, fers et tôles, tables, outils divers, etc.
Prix payable comptant, plus cinq pour cent pour les frais.
Saumur, le 17 octobre 1875.
Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.
(503)

Commune de Verrie.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Verrie prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Verrie, le dimanche 30 octobre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
1^o 605 mètres courants de terrassements 272 f. 25
2^o 605 mètres courants d'empiècement 1,784 75
3^o Entretien pendant le délai de garantie 426 »
Total 2,483 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (499)

M^r SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA NATIONALE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18
Anciennement Compagnie Royale
Fonds de garantie: 424 millions
Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.
Augmentation du revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie 28,107,916 fr.
Arrérages payés aux Rentiers 129,628,201 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière 41,358,052 fr.
S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clémot; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

M^r FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande pour clerc un jeune homme se destinant au notariat. (486)

M. ERNEST BRAUDON
DE PARIS
A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir une pension civile et militaire, 28 et 30, rue de la Petite-Bilange, à Saumur.
Prix: 75 francs.
Café au lait, chocolat à la tasse, salon particulier. — Divers sur commande.
Service à domicile et à l'établissement. (494)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
SAVONNERIE DES CHATELIERES PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social: 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.
Savon B.-D. à l'Amer de Beauf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central: 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE B.-D.

EAU DENTIFRICE
DU CHIMISTE GOULARD,
Recommandée par les célébrités médicales.
Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailles, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents décharnées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continue, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.
Prix du flacon: 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.
Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.
A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur-sousigné.